

Procuration AG Extraordinaire 11 Nov 2023

Nous vous invitons à vérifier que la personne qui vous représentera **sera effectivement présente à l'Assemblée Générale et à jour de ses cotisations**. Par ailleurs, tous les membres, à l'exception des AM, ont le droit de vote aux assemblées générales (Art. 7 des statuts). Un membre ne peut détenir plus de 5 procurations (Art.11.3.a des statuts)

Je soussigné(e), Status d'adhésion,

Déclare donner à,

ou à défaut à,

tous pouvoirs afin de me représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Institut Français d'Analyse Transactionnelle, qui se tiendra le **11 Novembre 2023, de 17h45 à 19h**, à : Lille Grand Palais – 1 Bd des Cités Unies, 59777 Lille - Salle "Théâtre Marie Curie, et de voter les résolutions ci-dessous

Signature (obligatoire),



Vous trouverez ci-joint les résolutions qui seront soumises au vote. Vous pouvez ainsi indiquer à votre mandataire vos souhaits pour chacune de ces résolutions. **Les votes s'effectueront par bulletin secret. En cas d'indication écrite sur la présente, merci de conserver cette partie de la procuration en suivant les pointillés prévus à cet effet.**

| N° | Texte |
|--------------|--|
| Résolution 1 | Augmentation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration |
| Résolution 2 | Représentativité des champs au Conseil d'Administration |
| Résolution 3 | Administrateur réputé démissionnaire en cas d'absence injustifiée |
| Résolution 4 | Possibilité d'une coprésidence |
| Résolution 5 | Clarification des pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire |
| Résolution 6 | Pouvoirs de révocation donnés à l'Assemblée Générale Extraordinaire |
| Résolution 7 | Possibilité d'organiser le vote par voie électronique |